Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

çaise. Quoique ayant perdu de sa valeur par l'adoption du projet du gouvernement, elle n'en contient pas moins des idées et des vues qui ont trouvé de l'écho.

Après quelques aperçus statistiques sur le peuple, puis sur le territoire de la France, l'auteur aborde son sujet proprement dit, soit la question de la force nationale. Il voudrait un armement plus général, sur la base de la garde nationale de 1831, ce qui donnerait à l'armée régulière de 500 mille hommes un renfort net de un million d'auxiliaires, sans compter trois autres millions d'inscrits. Il répandrait le goût du tir dans tout le pays, et mettrait pour cela deux fusils rayés à la disposition de chaque commune, avec le nombre voulu de cartouches. Il lèverait, dans les défenseurs inscrits, des légions de travailleurs pour les fortifications de campagne en cas de danger; il organiserait à l'avance des réserves d'argent comptant, et pratiquerait une politique extérieure rattachant à la France une ceinture d'Etats armés ou alliés. Enfin au nombre des avantages à se ménager « il en est « un, dit-il, plus grand, qui fait valoir tous les autres et qu'il faut souhaiter par- « dessus tout à notre pays, c'est un gouvernement (quelle que soit sa forme) qui « ait le sentiment simple et délicat de la justice, et qui prenne pour règle de sa « conduite, à l'intérieur et à l'extérieur, cette parole vraiment divine et qui semble « descendue des régions supérieures à la politique, pour servir de guide au génie « chevaleresque et désintéressé de notre race : *Cherchez premièrement le royaume « de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* (1). »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons fournissant des carabiniers la circulaire suivante :

Berne, le 20 *avril* 1868.

Très honorés Messieurs. — Sur le désir qui nous en a été exprimé par quelques autorités militaires cantonales, le Département soussigné a décidé d'armer aussi momentanément les fourriers des compagnies de carabiniers d'élite et de réserve avec le fusil Peabody. A cet effet l'administration du matériel de guerre fédéral a reçu les ordres nécessaires pour que cet armement ait lieu soit dans les cours de cadres soit dans les cours de tir.

En vous priant de prendre note de ce qui précède, nous saisissons, Messieurs, cette occasion pour vous assurer de notre parfaite considération.

Aux autorités militaires des cantons.

Berne, le 1 *mai* 1868.

Très honorés Messieurs. — Il a été reconnu qu'il était superflu d'affecter des broches percutantes et des extracteurs de rechange aux fusils de grand calibre transformés, attendu que jusqu'ici il n'y a eu que peu de broches percutantes

(1) *Ev. selon saint Mathieu*, ch. VI, v. 33.

brisées et que les extracteurs ne peuvent pas être replacés aussi exactement qu'ils l'étaient précédemment. C'est pourquoi le Département a décidé, sous date du 18 avril dernier, de n'affecter des broches percutantes et des extracteurs de rechange pour les fusils de grand calibre, qu'aux caisses de parties séparées de fusil des bataillons et cela dans la proportion de 20 % de l'effectif des fusils qui se trouvent réellement au bataillon.

En portant ce qui précède à votre connaissance, afin d'éviter toute réclamation et tout malentendu, nous saisissons cette occasion de vous renouveler, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 13 mai 1868.

Très honorés Messieurs. — Les feuilles publiques contiennent un avis de M. Fries, à Zurich, annonçant la vente des pattes récemment adoptées comme signes distinctifs avec l'observation que le prix de ces brides a été fixé ensuite d'une convention conclue avec nous. Cette indication n'est pas exacte, attendu que nous n'avons conclu avec M. Fries aucune espèce de convention à ce sujet et que la fabrication des nouveaux signes distinctifs a purement et simplement été remise à la concurrence publique. Nous avons invité M. Fries à rectifier dans ce sens l'avis qu'il fait publier.

Agréez, Messieurs, l'assurance réitérée de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Berne. (Corresp. part.) — En date du 24 avril, le Conseil fédéral a nommé médecins de division avec rang de major, M. Henri-Louis Golliez, de Payerne, à Baulmes (Vaud), et M. Eugène Bertschinger, de et à Lenzbourg, actuellement médecins d'hôpital et d'ambulance de Ire classe, avec grade de capitaine.

En date du 20 avril, le Conseil fédéral a nommé lieutenant-colonel à l'état-major général M. Georges-Jaques Spyri, de Bussnang (Thurgovie), à Zurich, actuellement commandant de bataillon.

M. Henri Wittwer, de Ausserbirmoos (Berne), à Neuchâtel, a été nommé secrétaire à l'état-major fédéral, et attaché à M. le colonel fédéral Philippin.

Ont été nommés instructeurs de carabiniers de Ire classe, MM. les capitaines d'état-major Hans Mechel, de et à Bâle, et Ferdinand Brunner, de Widnau, à St-Gall, actuellement instructeurs de carabiniers de IIe classe.

M. François-Louis Favre, de et à Thierrens (Vaud), et M. Paul Sandoz, de et à Chaux-de-Fonds, qui ont été nommés, le 15 courant, Ier sous-lieutenants à l'état-major général, n'ont pas accepté leur nomination.

Quelques autres élus avaient aussi refusé leur nomination, mais sur les instances faites auprès d'eux ils ont retiré leur refus. En général on est content des avancements opérés et des nouvelles acquisitions. L'état major fédéral s'est réellement renforcé par ses recrues.

On regrette seulement que de notables oublis signalent la liste des avancements

aux grades supérieurs. Il y en a deux ou trois entr'autres qu'on ne sait comment justifier, frappant des officiers qui, depuis de longues années, rendent d'excellents services. On devrait bien faire un règlement — puisqu'on en fait tant — sur la manière dont on doit se comporter pour ne pas s'attirer des passe-droits.

A propos de nomination on jase beaucoup sur celle du nouveau commandant de l'école centrale, choix de faveur malheureux à divers égards.

Enfin les les nouveaux règlements à l'essai ont paru maintenant en français et en allemand ; ils ont été distribués aux cantons et aux officiers dans les écoles ; mais, vu les changements qui y seront encore apportés, ils ne sont pas mis en vente. Ils forment 4 jolis petits volumes.

Les évêques suisses réunis à Sion ont adressé au Conseil fédéral une demande tendant à ce que les militaires au service actif puissent autant que possible accomplir leurs devoirs religieux le dimanche, et qu'à cet effet le jour du repos ne soit pas consacré sans nécessité à des marches ou à d'autres occupations incompatibles avec les devoirs en question. Cette requête a été transmise au département militaire, pour qu'il fasse rapport, et l'on espère qu'il y sera fait droit.

En date du 28 avril, le Conseil fédéral a enfin pris sa décision sur les nouveaux insignes américains appelés à remplacer les épaulettes et les étoiles actuelles des officiers. L'ordonnance sera publiée sous peu.

On lit dans le *Journal de Genève :*

« Dimanche 26 avril sont arrivés dans notre ville les cadres de 18 compagnies de carabiniers, entre onze heures et midi les numéros 13, 25 et 53 de Fribourg, et 3, 8, 10, 30, 61, 62, 73, 75 et 76 de Vaud ; à deux heures et demie, les numéros 14, 17 et 64 de Neuchâtel, enfin à cinq heures les numéros 7, 32 et 63 du Valais. Tous ces détachements se sont aussitôt rendus à la caserne de Neuve où ils sont logés : L'état-major de l'école se trouve dans le pavillon de Bel-Air et les autres officiers dans le pavillon du centre. L'effectif de l'école est de plus de 400 hommes, avec deux fanfares, celle de la compagnie numéro 72, de Genève, et celle d'une des compagnies vaudoises. Il leur a été délivré aussitôt des fusils Peabody qui avaient été envoyés à cet effet à l'arsenal de Genève par la Confédération. La troupe a été divisée en cinq bataillons, dont le premier comprend les cadres de quatre compagnies vaudoises, le deuxième ceux de deux compagnies vaudoises et deux du Valais, le troisième ceux de deux compagnies de Neuchâtel, une de Genève, une de Fribourg, le quatrième ceux de trois compagnies vaudoises, et le cinquième ceux de deux compagnies de Fribourg, une du Valais et une de Neuchâtel.

« En tête de l'état-major de l'école se trouvent M. le colonel fédéral Jacques de Salis, instructeur en chef de l'arme des carabiniers, M. le colonel fédéral Rilliet, MM. les lieutenants-colonels Munzinger (d'Olten) et Fratecolla (du Tessin), enfin M. le major Yulmi, instructeur-chef du canton de Neuchâtel, et une dizaine d'instructeurs fédéraux de seconde classe et de sous-instructeurs. »

M. le colonel fédéral Wydler, d'Arau, a fait l'inspection de ce cours, inspection qui a témoigné de la manière distinguée avec laquelle le service avait été dirigé

par le vigilant colonel de Salis. Tout le monde a été très content aussi des expériences faites avec le Peabody ; cette arme américaine répond à toutes les exigences désirables en fait de justesse et de rapidité, et bon nombre de connaisseurs pensent qu'on aurait bien fait d'en acheter 150 mille au lieu de 15 mille.

France. *(Corresp. part.)* — Malgré les affirmations pacifiques, l'air sent de plus en plus la poudre. La guerre est une affaire de semaines, à moins que la Prusse ne *câle* complètement et promptement sur la question du Sleswig, comme sur ses prétentions annexionnistes au-delà du Main. L'armée française est prête, et ne demande qu'à être lâchée outre-Rhin. Nos Chassepots sont parfaits ; à 400 mètres un bataillon déployé met en moyenne 100 mannequins hors de combat par salve au commandement, et donne aisément quatre à cinq salves à la minute. On ne peut demander mieux.

Le ministère de la guerre déploie une remarquable activité. Les bataillons de garde nationale mobile sont déjà en pleine organisation. Quatre-vingt-douze commandants ont été nommés l'autre jour, pris pour la plupart parmi les anciens capitaines des régiments de ligne. On vient d'attacher des répétiteurs de langue allemande aux écoles militaires d'état-major et de St-Cyr, et Messieurs les officiers du dépôt de la guerre sont très occupés d'Allemagne. Nous n'avons pas moins de cinq camps de manœuvres ouverts en ce moment, d'où l'on peut, en quatre jours, masser sur la frontière une centaine de mille hommes prêts à ouvrir les feux.

Le général Bataille, un de nos meilleurs et de nos plus jeunes divisionnaires, récemment rappelé de Rome et mis en disponibilité pour avoir parlé un peu lestement du haut clergé, vient de rentrer en grâce. On lui donne un bel arrondissement à inspecter, soit le 28e, Algérie, comprenant le 48e et le 92e de ligne, le 2e zouaves, le régiment étranger, le 2e régiment de tirailleurs et tous les zéphirs. Un aussi brillant officier général ne pouvait être laissé à l'écart par le temps qui court. Je gagerais que la première campagne lui procure son bâton de maréchal.

Aucun officier étranger ne sera admis au camp de Châlons cette année, sans une autorisation spéciale du ministère de la guerre.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du département militaire, a fixé comme suit la réunion des cadres et des six bataillons d'élite pour les cours de répétition extraordinaires en vue de l'application des nouveaux règlements d'exercice.

Les cadres doivent être réunis pendant huit jours et la troupe quatre jours, sans compter celui d'arrivée et celui du départ.

1° Bataillons nos 10 et 26, les cadres du 1er au 9 juin, et la troupe du 9 au 14 dit.

2° Bataillons nos 45 et 46, les cadres du 16 au 24 juin ; la troupe du 24 au 29 juin.

3° Bataillons nos 50 et 70, les cadres du 30 juin au 8 juillet ; la troupe du 8 au 13 juillet.

Ces cours seront tenus sur la place d'armes de Bière.

Le Conseil d'Etat a en outre décidé l'appel des commis et sous-commis d'exercice âgés de moins de 40 ans aux réunions des cadres. Ces militaires formant un total d'environ 280 hommes seront divisés en trois séries ; chacune d'elles sera jointe à l'une des réunions ci-dessus indiquées.

— Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 14 avril 1868, MM. *Debonneville,* Victor, à Gimel, major du bataillon R. F. no 111, et *Chevalley*, Emmanuel-Constant, à Charnex, 1er sous-lieutenant du centre no 2 du bataillon R. C. no 3.

Le 15, M. *Jaunin,* Alfred, à Fey, 1er sous-lieutenant du centre no 2 du bataillon R. C. no 11.

Le 18, MM. *Compondu*, Louis, à Echallens, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon no 70, et *Viquerat,* François, à Donneloye, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon no 50.

Le 22, MM. *Bezençon*, François, à Echallens, lieutenant du centre nº 4 du bataillon d'élite nº 10; *Junod*, Constant, à Ste-Croix, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon nº 50, et *Piaget*, David, à Bretigny-sur-Morrens, 2e sous-lieutenant du centre nº 2 du bataillon R. C. nº 12.

Le 24, M. *Schœry*, Alfred, à Montreux, 2e sous-lieutenant du centre nº 2 du bataillon R. C. nº 3.

Le 25, M. *Monnerat*, J.-H., à Morges, 2e sous-lieutenant du centre nº 2 du bataillon R. F. nº 111.

Le 28, MM. *Morax*, Joseph, à Morges, capitaine aide-major du bataillon R. F. nº 111; *Viquerat*, Emile, à Donneloye, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon R. C. nº 11; *Hinderer*, Henri, à Grandson, 1er sous-lieutenant du centre nº 2 du bataillon R. C. nº 12, et *Delure*, François-Louis, à Orbe, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon nº 46.

Le 29, MM. *Amiet*, Louis, à Mur, commandant du bataillon R. C. nº 1, avec grade de major, et *Gross*, Charles-Auguste, à Echallens, vétérinaire 1er sous-lieutenant.

Le 2 mai 1868, MM. *Déglon*, Pierre-Louis, à Courtilles, major du bataillon d'élite nº 10; *Ducret*, Arthur, à Lausanne, 2e sous-lieutenant du centre nº 1 du bataillon nº 10.

Le 6, MM. *Rebut*, J.-H.-B., à Lavigny, capitaine du centre nº 4 du bataillon nº 59; *Rolaz*, Ch.-H., à Gilly, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon R. C. nº 8; *Pelet*, François, à Assens, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon nº 112.

Tessin. — Dans sa séance du 23 avril 1868, le Conseil d'Etat a promu au grade de major, MM. les capitaines *de Abbondio*, François, de Balerna, et *Lurati*, Antoine, de Lugano.

ANNONCES.

A vendre un bon cheval d'officier ou de guide, parfaitement dressé, excellent trotteur, manteau noir, race barbe, pour cavalier de taille moyenne. S'adr. au bureau de la *Revue militaire suisse*.

EE VENTE

chez TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris,
chez J. CHANTRENS, libraire, à Lausanne,
et à l'Imprimerie PACHE, à Lausanne,

GUERRE DE LA PRUSSE ET DE L'ITALIE

CONTRE

L'AUTRICHE ET LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE

EN 1866.

Relation historique et critique par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse. Un fort volume grand in-8º, avec 7 cartes et plans. — 10 francs.

Ce 1er volume, comprenant les événements jusqu'à la bataille de Kœniggrætz inclusivement, sera suivi d'un 2d et dernier qui paraîtra dans quelques jours.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.